

MAIRIE  
DE  
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Publié le : 05/10/2026**

**Séance du 17 septembre 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

**Étaient présents :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :** M. Didier GENDRAUD

**Étaient absents :** Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

**Procurations de vote :** Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

**OBJET :** 48 - Animations Commerciales - Attribution d'une subvention à RECIDEV pour l'organisation de son marché de Noël solidaire 2026

Délibération n° 008410

## Animations Commerciales - Attribution d'une subvention à RECIDEV pour l'organisation de son marché de Noël solidaire 2026

**Rapporteur : M. Patrick BOUZAT, Conseiller Municipal Délégué**

|                | Date       | Avis              |
|----------------|------------|-------------------|
| Commission n°1 | 08/09/2026 | Favorable unanime |

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de présenter la demande de soutien du collectif RECIDEV pour l'organisation de son marché solidaire de Noël pour lequel le soutien de la ville de Besançon est souhaité.

### **I. Le Marché solidaire de Noël**

Pour renforcer l'attractivité du programme de Noël, RECIDEV et ses partenaires proposent d'organiser le Marché Solidaire de Noël, qui aura lieu sur le parking Chamars du 09 au 20 décembre 2026, dans le cadre du programme général de Noël.

Le marché solidaire de Noël réunit depuis 25 ans une quarantaine d'associations régionales de solidarité internationale ou locale. Chaque année, le marché solidaire accueille plus de 14 000 personnes.

Le marché solidaire de Noël est à la fois :

- Un espace de vente permettant aux associations de financer leurs projets solidaires à travers de l'artisanat, des livres, des jeux...
- Une garantie d'achats éthiques pour le public,
- Un lieu festif d'échanges et de rencontres
- Un espace de restauration des cuisines du monde
- Une buvette locale, bio, solidaire et équitable
- Des animations culturelles pour les scolaires ou le grand public
- Une possibilité de rencontrer des associations de la région qui agissent ici et ailleurs, afin de valoriser l'engagement citoyen et bénévole

### **II. L'édition 2026**

Cette année le marché solidaire prendra ses quartiers sur le parking Chamars. Les modalités de la mise à disposition du parking par la Ville de Besançon seront précisées dans l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public délivré par Monsieur le Maire.

Le budget prévisionnel s'élève à 59 711€.

➤ Rappel du soutien financier Ville de Besançon

| Nom de la structure | Montant 2023 | Montant 2024 | Montant 2025 | Montant prévisionnel 2026 |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------|
| RECIDEV             | 16 000€      | 16 000€      | 16 000€      | 16 000€                   |

Il est proposé que la Ville de Besançon reconduise sa subvention pour cette action à hauteur de celle de 2025 soit **16 000 €**.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 16 000€, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

### **III. Versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois à compter de sa notification. L'association sera tenue de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 16 000 € à RECIDEV pour l'organisation du marché solidaire de Noël.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir  
de mémoire, la démocratie participative,  
la lutte contre les discriminations,  
Correspondant défense,  
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,  
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement